

*La direction générale*

**Affaire suivie par :**

**Corinne RIEFFEL**

**Jean-Louis COTART**

**Bénédicte de LAROCQUE**

 : corinne.rieffel@ars.sante.fr

 : jean-louis.cotart@ars.sante.fr

 : benedicte.delarocque-latour@ars.sante.fr

** : 04.27.86.56.00**

**Comité régional de suivi pour la prise en charge des ex-patients des centres DENTEXIA.**

**Réunion du 9 décembre 2016**

**Relevé de décisions**

La troisième réunion du comité régional de suivi pour la prise en charge des patients DENTEXIA s’est tenue le vendredi 9 décembre dans les locaux de l’Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (liste des participants et ordre du jour en annexes).

L'objectif de cette réunion était de faire le point sur l'avancée des différents travaux initiés lors de la précédente réunion du 4 octobre.

Les représentants de l’URPS présents dans la salle ont souhaités faire une déclaration liminaire. Ils ont fait part de leur souhait de ne plus assister au comité régional de suivi DENTEXIA Ils ont estimés que les avancées du dossier étaient insuffisantes notamment au regard des demandes formulées par la profession Avant de quitter la réunion, ils ont remis à Mr. G. de LACAUSSADE, directeur général adjoint de l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes un exemplaire de la lettre qui sera envoyée à Madame la Ministre à ce sujet.

L’ARS rappelle l’ensemble des avancées :

* Le premier rapport de l’IGAS de juillet 2016,
* La lettre de Mme la Ministre présentant les interventions à mettre en place
* Le certificat de situation bucco-dentaire
* La note de la direction des affaires juridiques
* La fiche de liaison
* Les fiches « mode d’emploi » à destination des professionnels de santé et des patients.
* L'aide financière proposée aux ex-patients de Dentexia

**- Retour d'informations de l'Assurance maladie (AM) :**

* **Dossier d’aide financière : prise en charge et délivrance.**

La procédure de demande d’aide financière a été validée par le collectif le 17 novembre 2016. Elle est mise en ligne sur le site Améli et sur la page d’accueil de l’ARS.

Synthèse du circuit :

Il est convenu que l’aide financière sera versée au praticien et non directement au patient. Le Conseil départemental de l’Ordre des chirurgiens-dentistes du Rhône souhaiterait que l’aide ne soit versée qu’une fois l’acte fini afin d’éviter toutes dérives.

Les dates respectives du 31 décembre 2016 et du 31 mars 2017 pour la réalisation du certificat bucco-dentaire et la constitution du dossier de demande d’aide financière sont rappelées. L’Assurance maladie, d’un commun accord, va demander au niveau national de la CNAM qu’un **délai de 3 mois supplémentaires pour les deux opérations** soit accordé. Cela permettra ainsi au plus grand nombre d’en bénéficier.

* **Certificat de santé bucco-dentaire (CSBD) : suivi de la délivrance et de l'utilisation**

Depuis la mise en place du système de délivrance des bons pour réaliser le certificat de situation bucco-dentaire, 937 bons ont été envoyés et seuls 204 ont été utilisés à la date du 8 décembre 2016.

Focus sur la CPAM 69 :

* 728 bons de prise en charge envoyés
* 137 bons de prise en charge utilisés (à la date du 8/12/2016).

La faible utilisation du bon peut s’expliquer par un manque de communication autour de l’importance de celui-ci et sur la difficulté que rencontrent certaines personnes à obtenir un rendez-vous pour le faire réaliser

L’Assurance maladie s’engage à transmettre à l’ARS un fichier avec nom/prénom/ bon envoyé/bon utilisé. Ce dernier permettra d’avoir un suivi et de mieux répondre aux questions des patients via le numéro vert.

Par ailleurs, reste le problème des 136 patients assurés dans des régimes spéciaux pour lesquels l'ARS ne dispose pas d'interlocuteur pour envoyer les demandes de bons pour le CSBD. La DCGDR donnera des éléments de réponse.

**- Fiche de liaison (HCL et groupement régional des centres de santé Auvergne-Rhône-Alpes) :**

*ARS* : rappel des modalités et de l’objectif de la fiche de liaison. Elle est téléchargeable sur le site de l’ARS. La boîte mail est opérationnelle.

*Groupement des centres de santé* : les professionnels disent ne pas avoir le temps de remplir les fiches de liaison. Il y a un nombre important de patients Dentexia en plus des patients suivis habituellement sur les centres.

*HCL* : plus de 100 patients Dentexia se sont présentés. Tous n’ont pas systématiquement le bon de prise en charge.

Pour permettre de recevoir les patients Dentexia, 3 vacations sont entièrement dédiées pour les patients issus des trois centres dentaires Dentexia de la région. La charge de travail est importante. Pour le moment, la fiche de liaison n’a pas encore été testée par les professionnels de santé. Elle le sera dans les jours à venir.

Il a été demandé à l’Assurance maladie de clarifier le principe de la tarification et de la prise en charge financière des patients Dentexia car les Hospices Civils ont un mode de fonctionnement spécifique.

**- Dossiers médicaux (ONCD) :**

Actuellement l’ensemble des dossiers de Vaulx-en-Velin ont été photocopiés et sont prêts à être restitués. 22 copies de dossiers jugés prioritaires par le président du collectif contre Dentexia ont été rendues lors de la réunion du 4 décembre organisée par le collectif.

La moitié des dossiers du centre dentaire Dentexia de Grange Blanche est également traitée.

Le Conseil de l’Ordre des Chirurgiens-Dentistes a annoncé une restitution des copies de dossiers pour fin Janvier. La procédure n’est pas encore établie. Le Conseil de l’Ordre prendra contact avec le collectif pour qu’il informe par mail les patients que leurs dossiers sont disponibles.

**- Retour d'informations de l'ARS**

* **Fiche « mode d’emploi »**

Les fiches mode d’emploi à destination des professionnels de santé et des patients sont en ligne sur le site de l’ARS. Elles ont vocation à être complétées en fonction des attentes et des avancées. Les membres du comité de suivi peuvent faire remonter à l'ARS leurs remarques et commentaires.

* **Numéro vert**

Le numéro vert continue d’enregistrer de nouvelles demandes, notamment suite à la réunion du collectif qui s’est déroulée dimanche dernier. En l’espace d’une semaine, on dénombre 10 nouveaux inscrits auprès du numéro vert pour avoir un BPEC et de nombreuses relances pour connaitre le suivi du dossier et des compléments d’information sur la demande d’aide financière.

Le numéro vert répond essentiellement à des questions destinées à l'Assurance maladie (certificat de santé bucco-dentaire et aide financière)

Les principaux problèmes évoqués sont : non réception du bon de prise en charge, difficultés pour trouver et obtenir un rendez-vous chez un chirurgien-dentiste, tarif de consultation pour le certificat buccodentaire supérieur à 54€, manque de suivi de la réception/utilisation des bons de prise en charge …

Il est décidé de maintenir le numéro vert tant que cela s'avèrera nécessaire

* **Problèmes techniques**

Un groupe de travail animé par JL Cotart et comprenant des chirurgiens-dentistes de l'URPS, des HCL et des centres de santé travaillent à la levée des obstacles techniques pour la reprise des soins.

- Qualité des implants posés chez Dentexia:

Le fournisseur principal d'implants pour Dentexia (marque AB Dental) a été rencontré et devrait fournir des éléments techniques.

- Fourniture des chirurgiens-dentistes en accastillage et en connexions :

Le fournisseur principal d'implants pour Dentexia (marque AB Dental, localisé en Allemagne) s'est engagé à ouvrir très prochainement une boutique en ligne facilement accessible pour les chirurgiens-dentistes français. La problématique de la connectique AB Dental est résolue.
Toutefois il est précisé qu’il est important de faire appel au fournisseur allemand et non à son homologue de Paris (qui fournit des copies).

Les HCL précisent qu’ils ont des procédures de marché public qui ne permettront pas un approvisionnement aussi facilement.

- Protocole concernant les implants en bouche des ex-patients de Dentexia :

Le Pr Missika, spécialiste nationalement reconnu sur les implants, est en train de réaliser un protocole sur les choix thérapeutiques pour les patients se présentant aux cabinets des chirurgiens-dentistes et ayant eu un traitement implantaire effectué dans les centres Dentexia.

**- Calendrier**

Pas de nouvelle réunion programmée pour le moment.

A initier si besoin.

|  |
| --- |
| **Comité régional de suivi pour la prise en charge des patients des centres Dentexia** **Participants présents à la réunion du 9 décembre 2016** |
| **Dr Glenn LIMIDO,** Directeur régional**Mme Chantal Lembakoali-Barthel,**  Responsable adjoint | DCGDR – Assurance maladie  |
| **Dr. Alain CHANTREAU accompagné du Dr Patrick BELLUCHE** | Conseil départemental de l’Ordre des chirurgiens-dentistes du Rhône - LYON |
|  - Dr. Patrick BRUYERE     - Dr. Laurent HIRSCH           - Dr. Eric LENFANT            | URPS chirurgiens-dentistes |
| **M. Philippe CORDEL** | Groupement régional des centres de santé Auvergne Rhône Alpes |
| **Mme Christine DASCOTTE représentant leDr Nathalie UZAN**  | Conseil départemental de l’Ordre des chirurgiens-dentistes de l’Isère -   GRENOBLE |
| - Mme Françoise Montalbetti  - Dr Olivier Robien représentant le Professeur Farges  | HCL |
| **M. Gilles de LacaussadeDr Corinne RIEFFEL****Mme Bénédicte de LAROCQUE****Dr Jean-Louis COTART** | ARS Auvergne-Rhône-Alpes |

**Comité régional de suivi**

**pour la prise en charge des patients des centres Dentexia**

**Réunion du 9 décembre 2016 : Ordre du jour**

- Introduction – tour de table

- Retour d'informations de l'Assurance maladie :

* + - * Certificat de santé bucco-dentaire (CSBD) : suivi de la délivrance et de l'utilisation
			* Procédures sur l'aide financière

- Dossiers médicaux : Conseil de l'Ordre (avec l'aide de l'ARS)

- Retour d'informations de l'ARS :

* + - * Fiche de liaison chirurgiens-dentistes/ARS
			* Numéro vert
			* Problèmes techniques dans reprise des soins
			* Fiches "mode d'emploi"

- Calendrier